

L'exégèse patristique de l'épître aux galates

Textes édités par Isabelle Bochet et Michel Fédou

Bernard Sesboüé

DANS **RECHERCHES DE SCIENCE RELIGIEUSE 2015/4 Tome 103**, PAGES 579 À 582
ÉDITIONS **FACULTÉS LOYOLA PARIS**

ISSN 0034-1258

ISBN 9782913133693

DOI 10.3917/rsr.154.0579

Date de mise en ligne : 11/12/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-recherches-de-science-religieuse-2015-4-page-579?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Facultés Loyola Paris.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**L'EXÉGÈSE PATRISTIQUE
DE L'ÉPÎTRE AUX GALATES**
TEXTES ÉDITÉS PAR ISABELLE BOCHET
ET MICHEL FÉDOU¹

par Bernard SESBOÛÉ

L'Épître aux Galates est un condensé des grandes thèses pauliniennes : le passage de la loi à la foi, qui provoqua l'accord de Jérusalem et le conflit d'Antioche, la doctrine de la justification, la référence à la foi d'Abraham, les deux Alliances symbolisées par Agar et Sara conduisant à l'interprétation spirituelle de la Bible, et la liberté chrétienne. C'est pourquoi le champ des commentaires et interprétations des Pères de l'Église qui se sont exercés sur cette épître sont particulièrement intéressants. Un séminaire de travail mené conjointement par une cellule de recherches du CNRS et du Centre Sèvres a mené cette étude et en donne ici les principaux résultats.

Le verset de Ga 3, 28 : « Il n'y a plus ni juif ni Grec ; il n'y a plus ni esclave ni homme libre : il n'y a plus l'homme et la femme : car tous vous n'êtes qu'un en Jésus-Christ » a retenu l'attention de Jean Chrysostome. Il accorde curieusement peu d'intérêt au premier binôme et à sa signification proprement religieuse. Il commente plus généreusement les deux autres binômes – ainsi que d'autres analogues d'ailleurs – pour souligner l'égalité aussi bien entre riches et pauvres qu'entre l'homme et la femme. L'orateur regrette que l'on soit obligé de son temps de mettre des planches pour séparer hommes et femmes au cours de la liturgie, chose tout à fait absente des Actes des Apôtres. Il y voit une baisse regrettable des mœurs de la communauté. Ses commentaires moraux ne sont pas révolutionnaires. Nous sommes bien éloignés de l'interprétation religieuse et anthropologique que donnera au XX^e siècle un Gaston Fessard de cette série de trois dialectiques articulées entre elles, mais peut-être plus proches

1. Collection des « Études Augustiniennes », Série Antiquité, 197, Institut d'Études Augustiniennes, 2014, Paris, 280 pages.

de l'interprétation originelle et obvie du texte paulinien dans sa référence au baptême (Catherine Broc-Schmezer).

Théodore de Mopsueste a écrit un commentaire de Galates dans lequel il reconstruit toute une histoire du salut. L'homme a été créé immortel et dans un état de stabilité (première catastase). Après le péché commence la durée du temps, présent et mauvais, jusqu'à la seconde venue du Christ qui rétablira une seconde catastase. Pendant ce temps, Dieu a donné aux hommes de quoi éviter le mal, d'abord avec la loi et l'apprentissage par les œuvres, mais sans efficacité, puis avec la première venue du Christ qui nous a affranchis de l'état de vie présent et nous a installés dans l'espérance de la vie à venir où nous n'aurons plus besoin de la loi. Théodore précise l'utilité et les limites de la loi mosaïque. Le chrétien se situe dans un « état médian », où il vit de la justification par la foi, avant que la toute-puissance de la grâce ne lui rende l'immutabilité définitive. La promesse faite à Abraham a été accomplie par le Christ, le seul à avoir accompli la loi en devenant malédiction pour nous (Ga 3, 13). Mais la loi n'a pas aboli les promesses faites à Abraham, réalisées dans la loi de l'amour, loi nouvelle instituée par le Christ (Alain Le Boulluec).

Théodoret de Cyr développe dans son commentaire le thème original de la double symphonie, trinitaire d'abord et apostolique ensuite, c'est-à-dire celle du Père et du Fils et celle de Paul et des autres apôtres sur le rapport entre loi et évangile. L'unanimité de la prédication apostolique se fonde sur la communauté d'action du Père et du Fils. Le Fils n'est pas le simple ministre du Père, mais celui-ci prend part à l'économie de son Fils, il est donc d'accord avec le dépassement de la loi. Rejeter l'évangile pour revenir à la loi serait donc un acte d'apostasie à l'égard du législateur lui-même. La symphonie entre les deux alliances est illustrée par l'allégorie d'Agar et de Sara. Cette symphonie ouvre à la symphonie entre Paul et les autres apôtres. Théodoret entend prouver qu'il n'y a eu aucune dissension entre Pierre et Paul, au-delà des reproches que le second a adressés au premier. Cette unanimité s'exprime dans le pacte conclu à Jérusalem. Paul n'a commis aucune transgression et cette accusation mérite d'être retournée contre ceux qui l'ont lancée. Puisque la loi elle-même enjoint, par la bouche de Moïse, d'écouter le Christ à venir (Dt 18, 15), la fidélité à la loi demande donc de l'abandonner. D'ailleurs, dans cette loi il convient de discerner le nécessaire et le superflu (Marie-Odile Boulnois).

Avec l'Ambrosiaster, auteur qui sera ainsi baptisé au XVII^e siècle par les Mauristes, nous passons des grecs aux latins et plus particulièrement dans la Rome de Damase. Son exégèse est essentiellement littérale, voire grammaticale. Elle entend clarifier les difficultés du texte. L'auteur se fait historien et expose la situation de l'Église des Galates. Pour lui, le mes-

sage essentiel de la lettre est le suivant : « Celui qui croit au Christ tout en accomplissant la *lex factorum* comprend mal le Christ ». Cette *lex factorum* est l'équivalent des *opera legis*. Les prescriptions de la loi donnaient une justification *apud mundum*, mais non *apud Deum*. La loi était prophétique, au service de la promesse faite à Abraham dont l'objet est le Christ. Elle oriente vers la *lex fidei* qui remplace les observances anciennes. Ce commentaire est une longue défense de l'orthodoxie, contre les manichéens, contre les juifs, qu'il connaît et respecte, et aussi contre les chrétiens hérétiques, les symmachiens, qui se prétendent chrétiens tout en observant la loi, Helvidius, Photin de Sirmium. Contre tous ces adversaires l'Ambrosiaster affirme clairement la foi trinitaire de Nicée (Martine Dulaey).

Le verset 5, 6 de Galates a peu retenu l'attention des Pères avant Augustin. Celui-ci le cite souvent en raison du rapport entre la foi et les œuvres. Dans un premier temps, avant 412, et particulièrement dans l'exposition de Galates, Augustin estime que la foi s'exprime activement dans l'amour. Il voit même dans ce verset la définition paulinienne de la *fides*. Après 412 et le *De Spiritu et littera*, il met en rapport Ga 5, 6 et Rm 5, 5 : « L'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné ». Il souligne alors que si la foi agit, c'est parce qu'elle est elle-même mise en œuvre par l'amour et il développe alors une théologie de la grâce. La foi n'est donc pas une œuvre humaine, mais une œuvre divine. La continuité de son enseignement réside dans le lien toujours maintenu entre foi et œuvres, mais, dans la seconde conception tout, y compris la foi, est don de la grâce (Isabelle Bochet).

Le verset « lourd » de Ga 3, 13 : « Le Christ s'est fait pour nous malédiction » a donné lieu aux exégèses extrêmes de Luther et à sa suite de bien des théologiens, tant catholiques que protestants, dans les Temps modernes, au point d'affirmer que le Christ a été effectivement maudit sur la croix par son Père. Il est donc particulièrement intéressant de recueillir dans les interprétations de l'époque patristique un enseignement tout différent, qui intègre le verset à l'histoire du salut et au passage de l'Ancienne à la Nouvelle Alliance. On relève quelques 300 citations de ce verset chez les Pères illustrant un éventail d'interprétations diverses, mais beaucoup plus sereines. Dans les commentaires suivis de l'épître (l'Ambrosiaster, Jérôme, Augustin, Jean Chrysostome et Theodore de Mopsueste) le verset 3, 13 est compris à la lumière de la problématique propre de l'écrit de Paul. Si le Christ est devenu « malédiction », il n'a pas été « maudit », car il n'est pas pécheur. Le terme de malédiction est une sorte de métonymie, de la même façon que dans la loi, le sacrifice pour les péchés était appelé péché. Le sacrifice du Christ a bien été offert pour les maudits, mais la malédiction de la croix s'est changée en bénédictions, de même que celui qui a été « fait péché » nous a libérés du péché.

Ga 3, 13 intervient également dans les controverses avec le judaïsme, les hérésies, ainsi que plus tard dans les controverses christologiques. Pour Justin face au judaïsme, le crucifié n'est pas maudit de Dieu, mais au regard de la loi. Tertullien, en débat avec le marcionisme, estime également que non seulement le Christ ne vient pas d'un « autre Dieu », mais qu'il n'a pas été maudit par le Créateur. Augustin s'oppose au manichéisme et tient qu'en recevant la malédiction de la Loi, le Christ a détruit la malédiction. Dans le cadre des controverses christologiques du IV^e siècle, Athanase met en rapport Jn 1, 13 et Ga 3, 13 : Jésus ne s'est pas transformé en chair, de même qu'il ne s'est pas changé en malédiction, interprétation qui sera reprise par Ambroise, Théodoret de Cyr et Cyrille d'Alexandrie. De même qu'a été fait péché celui qui n'a pas connu le péché, il a été fait malédiction pour nous, pour que nous devenions bénédiction, comme il s'est fait pauvre pour nous enrichir de sa pauvreté (Ambroise, Jérôme, Didyme). Pour résumer les sens théologiques liés à une compréhension de la rédemption, on peut retenir des lectures globales et « heureuses » soulignant la bénédiction qu'est pour nous la croix, beaucoup plus qu'une malédiction, d'autres lectures plus morales et pénales, étant donné le caractère substitutif de la peine vécue par le Christ, et enfin une lecture que l'auteur appelle « ontologique », surtout chez Augustin, où le Christ assume la mort, châtiment du péché. Le verset de Ga 3, 13 est lu par les Pères dans la grande perspective de l'*admirabile commercium* (Pierre-Marie Hombert).

Quel bilan théologique peut-on tirer de ce riche ensemble ? Il est dommage que l'ouvrage, donnant la priorité au sérieux historique et scientifique des monographies, ne l'esquisse pas par un mot de conclusion. Sans doute est-il vain de prétendre ramener à l'unité des lectures très diverses de l'épître aux Galates. La première chose est que l'enseignement paulinien sur la foi et les œuvres, avec les paradoxes qu'il contient, est pris très au sérieux par tous les Pères, aussi bien grecs que latins, même si les premiers restent étrangers au climat de dramatisation du péché de l'homme. Les Pères n'hésitent pas devant certaines interprétations moralisantes. Mais ils inscrivent le plus généralement leurs réflexions dans la longue histoire du salut et très particulièrement dans l'*admirabile commercium*.